

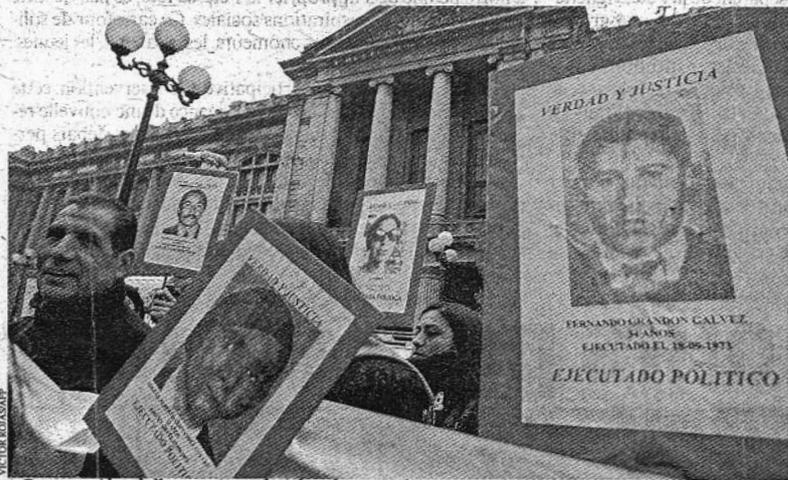
Chili. La cour d'appel de Santiago lève l'immunité de l'ex-dictateur dans une affaire financière, mais tourne la page sur son rôle dans l'opération « Condor ».

Augusto Pinochet : un pas en avant, deux en arrière

De l'art du tour de passe-passe judiciaire... La cour d'appel de Santiago a levé mardi l'immunité d'Augusto Pinochet ouvrant la voie à son jugement pour détention de comptes secrets aux États-Unis, mais, aussitôt après, prononçait un non-lieu concernant son inculpation pour les crimes de l'opération « Condor ». Ce qui attirait ce commentaire acide d'un avocat des familles de disparus, Eduardo Contreras : « Aux yeux des juges, il n'est pas admissible que Pinochet soit un voleur, en revanche peu importe qu'il soit un assassin. C'est comme si des millions de dollars avaient plus de valeur que le sang versé par les milliers de Chiliens tombés du fait de l'opération "Condor". »

30 000 « DISPARUS » DANS LE SEUL CHILI ENTRE 1973 ET 1990

Tissé dès 1975 par l'ensemble des dictatures sud-américaines - Chili, Argentine, Paraguay, Pérou, Bolivie, Brésil - afin de liquider physiquement leurs opposants politiques, ce réseau terroriste d'État s'inspirait des théoriciens français de la « guerre psychologique » (dogme élaboré au lendemain de la guerre d'Indochine par des officiers tels le colonel Trinquier ou le général Aussarres, puis mis en œuvre durant la guerre d'Algérie) et bénéficiait du soutien direct de Washington (1). 30 000 « disparus » dans le seul Chili de la période 1973-1990, sans doute autant en Argentine. Pinochet et autres Videla marchaient la main dans la main pour éradiquer la « subversion » de l'ensemble du sous-continent. À cette fin, tout était bon : rapt, tortures, assassinats politiques... C'est donc cette page sanglante qu'espèrent tourner les trois magistrats composant une chambre de la cour d'appel de Santiago. Ils ont donc officiellement mis fin



« Comme si les dollars avaient plus de valeur que le sang versé » s'insurge un avocat des familles.

Pinochet, inculpé en décembre par le juge Juan Guzman Tapia (lequel vient d'atteindre l'âge de la retraite) pour un assassinat et neuf disparitions d'opposants dans le cadre de « Condor ».

Afin de donner forme présentable à cette promesse d'impunité renouvelée et faire passer la pilule auprès de l'opinion publique, il fallait une diversion. Les vingt-cinq magistrats de l'assemblée plénière de la même cour votaient par ailleurs, par 21 voix contre 5, la levée de l'immunité du général en retraite compromis dans des affaires de fraude fiscale et de blanchiment d'argent sale. La

défense de Pinochet a cependant la faculté de demander l'invalidation de cette décision à la Cour suprême.

À l'origine de cette accusation : ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Riggs », du nom de cette banque américaine où dormait secrètement la fortune amassée par l'ancien dictateur. L'été dernier une commission du Sénat américain avait publié un rapport faisant état des comptes secrets d'Augusto Pinochet au sein de la banque Riggs, pour un montant estimé à plus de 18 millions de dollars. Par la suite, 125 comptes aux États-Unis ont été mis au jour, disséminés

dans neuf institutions bancaires différentes (la Riggs, mais aussi Citigroup ou Banco de Chile), parfois sous de faux noms. Certains membres de sa famille, mais aussi des dignitaires de la dictature figurent dans ce jeu de piste de blanchiment de l'argent sale menant à des paradis fiscaux (Bahamas, îles Caïman) ou à des places financières comme Londres ou la Suisse.

CRIMINEL ! MAIS AUSSI TRAFIQUANT D'ARMES ET DE DROGUES ?

Quelle était l'origine de ce magot jusqu'alors insoupçonné ? L'ex-président et com-

mandant en chef des armées était plus qu'un simple fonctionnaire puisant à discrétion dans les fonds secrets de l'État. Le rapport du Sénat américain a mis en exergue un faisceau de présomptions pesant sur Pinochet en matière de corruption et sur sa participation à des trafics d'armes et de drogue. Entre 1984 et 2004, il s'est également permis quelques libertés avec ses déclarations d'impôts, sa dette au fisc s'élevait à près de six millions de dollars. Accusé de fraude fiscale par le juge chilien Sergio Muñoz, d'autres délits sont évoqués, notamment de faux, usage de faux et obstruction à la justice. Pour ajouter au sordide du tableau, signalons que sa secrétaire et son exécuteur testamentaire ont eux aussi été mis en examen. Le vieux président-dictateur (quatre-vingt-neuf ans) invoquera-t-il à nouveau la « démence » pour échapper aux mailles de la justice ? À moins que la Cour suprême ne décide qu'en matière de grand sous-également il faut savoir passer l'éponge ?

Jean Chatain
Bernard Dura

(1) Voir à ce propos *Escadrons de la mort, l'école française*, de Marie-Monique Robin, Éditions La Découverte, 2004, 455 pages, 22 euros

Quotidien National ☎ 01 49 22 72 72
T.M. : 48 819 L.M. : 331 000

jeudi 09 juin 2005

L'Humanité